



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E156877

VALABLE JUSQU'AU 30/03/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/05/2024  
8 000

Raison sociale : SARL AUVERGNE ASSISTANCE BATIMENT

8 RUE GUTENBERG  
63360 GERZAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CLERMONT-FERRAND

Siret : 485 219 992 00057

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 83 04394

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 555777/13

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 555777/13

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 04 73 24 57 76

Portable : 06 65 14 86 10

Site Internet : aab63-climatisation.com

E-mail : contact@aab63.fr

Responsabilité légale :

J2M AURA FINANCE (977 535 228) / MONTEIRO JEREMY GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/02/2022
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	27/06/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	27/06/2024

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND  
9 ALLEE EVARISTE GALOIS  
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.